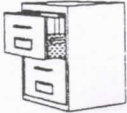


**PROPOSITION D'INFORMATISATION  
DES BASES DE DONNEES DETENUES  
PAR LE  
CENTRE DE RECHERCHE  
CRIMINELLE ET DE  
DOCUMENTATION**

## 1/- FICHIERS EXISTANTS



Au cours de l'audit pratiqué sur les différents fichiers détenus par le Centre de Recherche Criminelle et de Documentation, il apparaît que sont physiquement constitués les bases de données suivantes:

11/- Un fichier de toutes les personnes ayant été interpellées par l'ensemble des unités de la Gendarmerie. Il est divisé en deux parties:

11.1/- Une fiche mentionnant le numéro de dossier, l'identité complète de la personne et le codage dactyloscopique simplifié. Il s'agit de fiches de couleurs différentes suivant les intéressés. De petite dimension, elle est classée dans un meuble à tiroirs.

11.2/- Un dossier Criminel est constitué pour chaque individu, il est composé de l'identité, de la fiche de relevé décadactylaire, du négatif des photographies anthropométriques, d'une fiche signalétique, des renseignements relatifs à l'affaire, il est présenté sous la forme d'un dossier suspendu dans une armoire ad hoc.

12/- Un fichier des Personnes à Rechercher et A Surveiller (P.R.A.S.). Constitué de fiches identiques au précédent, il est situé dans le même meuble. Il est couplé avec un fichier des personnes retrouvées à la suite de la cessation de recherches

13/- Un fichier des objets volés est tenu sous la forme d'un registre, mis à jour chronologiquement à la réception des messages. Outre les objets volés, on y enregistre les objets "suspects" (Objets volés ne faisant pas l'objet d'une plainte). Ce fichier est difficilement exploitable actuellement.

14/- Un fichier des conducteurs est détenu dans un bureau différent mais présenté sous forme des fiches précitées. Il contient les informations relatives aux infractions commises par les contrevenants. Il permet d'attirer l'attention des autorités judiciaires sur les cas de récidive et de renseigner les administrations sur les éventuels candidats à la profession de chauffeur.

## 2/- FICHIERS INEXISTANTS

21/- Un fichier stupéfiant où sont répertoriés les individus ayant été poursuivis pour des infractions à la législation sur les stupéfiants.

22/- Un fichier des Véhicules Volés

23/- Un fichier des armes et munitions dérobés ou détournés par les déserteurs.



## L'INFORMATISATION

L'informatisation des différents fichiers existants ou futurs permet essentiellement un gain de temps, de place de stockage, et d'établir une corrélation entre les renseignements détenus.

Outre les fichiers précités, il est possible ponctuellement de créer une base de données concernant une enquête précise sur des faits particuliers (exemple: terrorisme, attaques à main armée suivant un modus opérandi particulier,....)

Cependant pour informatiser tous ces fichiers et qu'ils soient opérationnels, plusieurs conditions sont nécessaires:

### 31/- CONDITIONS MATERIELLES:

#### 31.1 REALISEES

Deux ordinateurs IBM PS/2 (1 Etat Major Gendarmerie et 1 du MINADEF) affectés par le service G4 sont actuellement installés au C.R.C.D.. Un seul est couplé à une imprimante IBM laser 019.

Le disque dur, d'une capacité de 80 Mo, s'avère suffisant pour la réalisation du stockage des données.

Ces appareils sont installés dans le bureau du fichier.

#### 31.2/- MANQUANTES

Aucune disquette de sauvegarde n'est actuellement disponible au sein du C.R.C.D.. Il est indispensable d'en faire l'acquisition car elles permettent de sauvegarder périodiquement les données palliant ainsi une défectuosité du micro-ordinateur entraînant une perte irréversible de celles-ci. Disquette nécessaire: (Type HD 1,44 Mo, Dimension 3"5, Quantité: 20)

Un seul ordinateur est actuellement branché sur l'imprimante laser. Les deux pourraient y être couplés sous réserve de l'achat d'un câble et d'un switch (Boîte de dérivation), doublant ainsi les capacités d'impression.

### 33/- LOGICIELS

Les logiciels ont été fournis par le D.A.MI Gendarmerie actuellement en poste. Il s'agit de programmes utilisés par les Sections de Recherches françaises. Ils ont été testés avec succès sur le matériel fourni.

### 34/- COMMUNICATION

Afin d'optimiser l'utilisation du fichier informatique, il serait souhaitable d'équiper la salle des ordinateurs d'un moyen radio fixe et d'une ligne téléphonique directe. N'importe quelle unité pourrait consulter par l'un de ces moyens l'ensemble des fichiers et obtenir une réponse en temps réel.

Le gendarme sur le terrain peut ainsi établir, soit que la personne est recherchée et adopter la conduite à tenir, soit qu'elle est connue défavorablement de nos services ce qui peut orienter son enquête.

L'opportunité d'assurer un système de veille 24h/24h de la consultation est subordonné à une réorganisation du service tant en personnel qu'en aménagement du temps de travail.

## 4/- ORGANISATION MATERIELLE DES FICHIERS

41.1/- Un fichier comprenant l'ensemble des identités des personnes connues pour des faits criminels, des infractions sur les stupéfiants ou d'autres délits.

Il permettra au gendarme sur le terrain d'accéder immédiatement aux renseignements sur les faits qui ont entraîné l'arrestation de la personne identifiée, il connaîtra l'identité complète, la date des faits et le motif de la précédente interpellation, les complices et co auteurs alors identifiés ou interpellés. Pour obtenir de plus amples renseignements, une correspondance pourra être adressée au C.R.C.D. qui sortira alors le dossier criminel de la personne soupçonnée.

41.2/- Un fichier des personnes recherchées et à surveiller.

Instantanément, par radio ou téléphone, le gendarme saura si la personne identifiée est recherchée, par quel service et quelle est la conduite à tenir. La personne découverte faisant l'objet d'une cessation de recherches, l'opérateur informaticien retirera la fiche de recherches de la mémoire pour archivage.



#### 41.3/- Les Fichiers des véhicules et objets volés

*De même, il est très aisé de les consulter. Celui des objets dérobés pourra comporter une sous section particulière qui sera consacrée aux armes volées, ou détournées tant par des civils que par des militaires en activité ou déserteurs. Il est impératif pour être opérationnel de ne rendre en compte que les objets formellement identifiables (Marque et N° série).*

#### 41.4/6 Le fichier des conducteurs

*Mentionnant tous les renseignements habituels, il pourra être consulté par les administrations sur demande écrite. L'ordinateur pourra automatiquement créer une fiche réponse complète. Les autorités judiciaires pourront être systématiquement avisées de l'état de récidive du contrevenant.*

### **42/- AUTOMATISATION DES PROCEDURES**

*Le logiciel employé permet de créer à partir des bases de données, toutes sortes de formulaires où sont repris les renseignements nécessaires .*

### **43/- FORMATION DES PERSONNELS**

*Les coopérants du D.A.MI Gendarmerie peuvent former un certain nombre de personnels (essentiellement féminin) à la manipulation de l'ordinateur. Il s'agira en priorité d'en faire des agents de saisie informatique des fichiers et non des informaticiens confirmés.*

## **ANNEXES**

1/ - Modèle de masque d'un fichier de personnes déjà interpellées

2/ - Modèle de document que l'ordinateur peut créer automatiquement à partir de cette base de données.